

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... f. 12. 50

Téléphone : 172

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

Avis

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse.

Bureau de renseignements : 56
rue St Joseph. (Ancien bureau de
la Vérité.)

J.P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

QUÉBEC

SAMEDI 31 DECEMBRE 1892

L'EXPOSITION DE CHICAGO

(De l'Observateur Louisianais)

Monsieur le Directeur,

L'Exposition de Chicago, également désignée sous le titre d'Exposition Colombienne, est née de deux grandes préoccupations qui se sont emparées de l'esprit public aux Etats-Unis. L'une fut de commémorer la découverte de l'Amérique ; l'autre—la plus intime, peut-être—de surpasser l'Exposition française de 1889, dont l'incomparable succès frappa d'étonnement et remplit d'une noble émulation le peuple américain.

Sous l'empire de ce double sentiment, les Américains ont fait un rêve grandiose, et comme leurs moyens d'action sont illimités, ce rêve, qui semblait d'abord extravagant, est en train de passer dans le domaine des faits accomplis.

Un certain nombre de Français, les uns ayant des attaches officielles, d'autres portant des noms connus dans le journalisme,—tous parfaitement au fait de la dernière exposition de Paris,—sont venus se renseigner *de visu* sur les apprêts de celle de Chicago. Leurs impressions, qu'ils ont communiquées à la presse, ne sont pas sans intérêt. D'une voix unanime, ils reconnaissent à l'entreprise américaine un caractère de grandeur sans précédent ; je veux dire, des proportions colossales auxquelles n'ont jamais atteint les entreprises européennes de ce genre. Quant au cachet artistique, à la beauté de l'architecture, à l'harmonie de l'ensemble, nos compatriotes font leurs réserves, qu'ils motivent sérieusement.

Dans leurs appréciations, ces hommes, d'une compétence indiscutable, procèdent naturellement par voie de comparaison avec l'exposition de Paris qui, d'un accord universel, éclipsa toutes ses devancières dans les deux mondes. L'œuvre américaine, mise en regard de l'œuvre française, fait ressortir—ce qui était inévitable—les différences d'idéal des deux nationalités.

Dans l'industrie, comme dans les beaux-arts, ce qui distingue surtout le génie français, c'est la délicatesse du goût et l'amour du fini. Nous sommes un peuple d'ouvriers habiles, patients, minutieux, ne livrant notre travail qu'après l'avoir cent fois revu en tout sens, lui avoir donné la dernière touche, et nous être rendus compte de son état de perfection. Bien que la vie soit courte, " nous nous hâtons lentement, " selon le précepte de Boileau.....

..... " Et sans perdre courage, " "Vingt fois sur le métier nous remettons l'ouvrage."

Peut-être, par ces temps de vertigineuse vitesse, nous laissons-nous distancer en quelque genre de progrès, dans certaines branches de l'activité humaine ; mais comme nous prenons notre revanche aux yeux des connaisseurs !

En France, nous avons l'instinct du joli, plus que du grand, dont nous sommes, néanmoins, capables, si l'on en juge par la tour Eiffel.

Les américains recherchent plutôt le gigantesque que l'harmonieux ; et ce goût leur vient de la nature de leur pays, autant que des aspirations inhérentes à leur race anglo-saxonne. Aux Etats-Unis où tout est colossal—fleuves, forêts, montagnes, mers intérieures—le natif d'ailleurs doué d'une puissante énergie, s'inspire, dans ses conceptions, de ce qui l'entoure.

Le caractère du génie américain, c'est l'audace. Aussi est-ce surtout par l'audace qu'échappent à la banalité les édifices plus ou moins achevés de l'Exposition Colombienne. On y remarque des hardiesses (au moins apparentes) de construction, des envolées, des imprévus qui permettent aux visiteurs plus d'une surprise, moins cependant, par les charmes des détails que par l'immensité des proportions. On dira des auteurs de ces palais : " Ce sont des architectes intrépides ; mais des artistes.....peut être. "

Les touristes apprendront,—s'ils l'ignoraient,—que, dans ce pays, comme partout, les meilleures lois restent souvent sans effet, parce qu'elles sont éludées par les citoyens ou mal appliquées par des magistrats ignorants ou corrompus qui, toujours préoccupés de leur réélection, rendent moins " des arrêts que des services ".....à leurs électeurs. On leur dira, enfin, que ce gouvernement, choisi par le peuple, fut plus d'une fois une simple oligarchie financière, sacrifiant aux intérêts d'un petit groupe de privilégiés le bien être général.....; et ils en conclueront, assurément, que rien n'est parfait sur terre, pas même dans le Nouveau-Monde.

Quant à ceux de nos touristes qui auront plus particulièrement pour but d'examiner les progrès matériels, les richesses du commerce, le développement des arts industriels, la multiplicité des inventions utiles ; ceux là—avouons-le sans hésiter—n'auront qu'à se féliciter de leur voyage d'exploration.

Qu'ils ne se hâtent pas, cependant, d'attribuer aux seuls Anglo Saxons d'Amérique la création de toutes ces merveilles. Après leur avoir fait la part qui leur revient,—part fort respectable, d'ailleurs,—ils y découvriront la collaboration à peine déguisée de l'Europe. Ils y reconnaîtront même, s'ils sont fabricants, les pro-

duits de leurs propres mains, supérieurement imités, et parfois modifiés selon le goût du client américain.

Si parmi nos voyageurs figurent des économistes, le champ d'observation pour eux sera aussi vaste qu'instructif. Ils verront—chose étrange!—ce pays de toutes les abondances aux prises, lui aussi, avec les redoutables problèmes du paupérisme ! Dans la distribution de la fortune publique,—sujet qui forme le fond et l'objectif de leurs études,—ils constateront des anomalies bien faites pour brouiller leurs raisonnements théoriques avec la réalité des faits. Sur ce territoire si grand, si riche et, relativement, si peu peuplé, ils retrouveront face à face ces deux éternels ennemis :—le Travail et le Capital—se montrant le poing, grinçant des dents, toujours prêts à se ruer l'un sur l'autre.....Spectres des vieilles civilisations qui ont soumis à leur empire la société nouvelle, parce que, malgré tous les progrès, leur querelle sera de tous les temps et durera autant que le moude !

Au nombre des visiteurs français de l'exposition se trouveront aussi des hommes du monde, curieux de voir de près la société américaine dont on se fait, à Paris, une idée absolument bizarre. Mais, pour la juger sainement, il ne faut pas nous prendre nous-mêmes pour termes de comparaison et, selon notre habitude, tout rapporter à nos usages. Il faut, au contraire, admettre qu'on puisse avoir du mérite sans nous copier.

Peut-être est-ce trop nous demander. Quelques-uns d'entre nous seront, néanmoins, de force à comprendre que les mœurs peuvent changer, avec les latitudes, sans cesser d'être dignes de notre approbation.

Mais d'abord, n'oublions pas que les cercles d'élite, en d'autres termes, l'aristocratie d'intelligence d'un pays ressemble à celle de tous les autres pays, parce qu'elle puise aux mêmes sources, c'est-à-dire, dans la science universelle, ses idées et ses éléments d'éducation.

C'est donc au sein des classes moyennes, qui ont la couleur locale, le goût du terroir, qu'il faut chercher la note dominante ; et c'est là précisément ce qu'ont toujours négligé les écrivains français qui, sur des exceptions plus ou moins excentriques, ont prétendu photographier la société américaine.

N'oublions pas, non plus, qu'aux Etats-Unis, la tâche la plus ardue, c'est de découvrir le véritable Américain, *rara avis* ; je veux dire, l'Anglo-Saxon. Bien que cette assertion sente le paradoxe, elle n'en est pas moins l'expression de la vérité. Le fouillis de nationalités qui compose ce qu'on appelle les populations

américaines, fait du type national presque une fiction.

Lorsque vous avez en face de vous un gentleman vous paraissant parler l'anglais parfaitement (peut-être, parce que vous le parlez, vous-même, assez mal) et qui porte un nom vaguement britannique, vous vous dites : " Je tiens mon Américain ; je vais l'analyser. " Eh bien, pas du tout : c'est un Suédois, ou un Allemand américanisé, à moins que ce ne soit un Insulaire des bords de la Tamise, ou bien encore un Irlandais, fin compère, qui pose devant vous, ou qui vous fait poser ; et vos esquisses sont fausses comme des jetons !

Pour ne pas égarer vos jugements, prenez donc vos précautions. Si vous ne possédez pas la généalogie de votre *sujet*, abstenez-vous de commentaires : c'est encore la meilleure façon de ne pas commettre des impairs.

Mais ces conseils, assurément, ne seront pas suivis. Aussi verrons-nous encore éclore des livres où l'Américain, comme d'ordinaire, nous sera dépeint avec un faux nez et des traits empruntés à quelque Européen travesti. Et le lecteur convaincu s'écriera, en fermant le volume : " Ils sont toujours étonnants, ces Yankees ! "

FRANÇOIS TUJAGUE.

La politique dans nos collèges

Séminaire de Rimouski,
19 décembre 1892.M. J. P. Tardivel,
Directeur-Propriétaire,
de la Vérité,
Québec.

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro de samedi, 10 décembre, de votre excellent journal, vous exprimez le désir que dans nos collèges on donne aux élèves " quelques notions élémentaires de politique, en restituant au mot politique sa véritable signification.....En un mot, un petit cours de *politique chrétienne*, serait fort à propos dans nos collèges et séminaires. "

Jusqu'à présent, les adversaires de l'enseignement classique, tel qu'il est donné dans les séminaires, n'ont pas montré qu'ils connaissent bien le sujet qu'ils traitent, ni les programmes de l'enseignement qu'ils critiquent. Mon but, en vous écrivant, n'est pas de réfuter les objections de ces adversaires de l'enseignement cléricale, ni de leur prouver que les collèges et les séminaires ne sont pas des universités ou des écoles polytechniques, mais de vous faire constater qu'après tout, notre méthode d'enseignement est plus pratique qu'on ne le croit.

Ainsi on désire qu'on donne aux

élèves un cours de politique dans les collèges. Mais c'est ce que nous faisons depuis longtemps — Je crois que nos élèves trouvent dans leur manuel de philosophie, par Zigliara, d'excellentes notions sur la politique, non pas telle que l'entend la *Patrie*, mais telle que vous l'entendez. Il me semble que l'enseignement de cet illustre maître sur la société civile en général répond parfaitement au désir que vous exprimez dans votre journal. Tout le second chapitre de sa morale est en effet consacré à l'étude de la société considérée en elle-même : de sa nature et de son origine, de l'autorité sociale et de sa source, du pouvoir législatif et exécutif, de l'autorité civile, du pouvoir judiciaire, de l'autorité politique, des droits et des devoirs des sujets envers le pouvoir politique, des différentes formes de gouvernement et en particulier de la forme du gouvernement représentatif ou régime parlementaire. Puis dans un 3ème chapitre il traite du droit international, et enfin dans le 5ème chapitre des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Il est difficile pour un professeur de développer ces questions si importantes sans entrer dans une foule de détails pratiques propres à initier les élèves à l'art si difficile de gouverner les hommes et de les conduire à leur véritable fin. De plus le programme du baccalauréat contient l'énoncé de plusieurs thèses qui ne sont pas exposées dans le manuel, celle par exemple sur le suffrage universel. Les élèves sont obligés d'étudier ces thèses pour les développer et répondre aux objections qui peuvent leur être faites.

Telles sont, Monsieur le Directeur, les remarques que votre réponse à la *Patrie* m'a suggérées et je vous les communique afin que si vous trouvez qu'elles conviennent au sujet dont il est question, vous en fassiez bénéficier l'enseignement de nos collègues et de nos séminaires.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le directeur,
Votre dévoué serviteur,
R. PH. SYLVAIN, chan.
Supérieur.

NOTE DE LA REDACTION : — Nous avons, sans doute, mal exprimé notre pensée. Il est certain, comme le dit M. le supérieur du Séminaire de Rimouski, que ceux des élèves qui terminent leurs études reçoivent, pendant leurs deux années de philosophie, un cours de véritable politique chrétienne. Malheureusement, beaucoup quittent le collège avant la philosophie. Ne serait-il pas possible de donner, dans les classes inférieures, un résumé des principes sociaux et politiques que l'on trouve développés dans les traités de philosophie : quelques notions élémentaires de politique chrétienne appliquées particulièrement à notre époque et à notre pays ?

Nous lisons dans le *Monde*, de Montréal, à la date du 23 décembre :

« La *Vérité* annonce qu'elle va bientôt partir en guerre contre l'*Opinion Publique* et « la mission sociale qu'elle se donne ». Nos félicitations à l'*Opinion* : déplaire à M. Tardivel constitue presque un titre de noblesse dans le monde du journalisme ».

Ce presque indique que nos amis du *Monde* ne sont pas tout à fait sûrs de leur affaire.

FAUSSE POSITION ET QUESTION MAL POSEE

L'autre jour avait lieu, à Montréal, une démonstration organisée par le *Club conservateur* en l'honneur de M. Ouimet, ministre fédéral des travaux publics. Naturellement, le héros de la fête a fait un discours. L'honorable M. Angers, ministre fédéral de l'agriculture, l'honorable M. Curran, solliciteur-général dans le cabinet Thompson, et l'honorable M. Taillon, premier ministre de la province de Québec, ont aussi, tour à tour, pris la parole.

Disons, tout d'abord, qu'il est regrettable de voir M. Taillon, chef du cabinet provincial, s'identifier ainsi avec le cabinet fédéral. Cette tactique, ou plutôt ce manque de tactique a été fatal au cabinet Ross-Taillon, en 1886. Pourquoi affronter de nouveau le même éril ?

La politique provinciale devrait être complètement distincte et même séparée de la politique fédérale. Les ministres provinciaux ne devraient pas s'exposer à porter le poids des fautes commises par les ministres fédéraux. En ne formant avec les membres du gouvernement fédéral qu'un seul et même parti, les ministres de Québec deviennent solidaires, en quelque sorte, de la politique d'Ottawa. C'est une fausse position qui a déjà joué un vilain tour au parti conservateur dans la province de Québec, et qui pourrait fort bien lui porter de nouveau malheur dans un avenir plus ou moins éloigné.

Que nos ministres provinciaux laissent donc le gouvernement fédéral se débattre comme il pourra ; qu'ils s'occupent uniquement de leurs propres affaires. Certes elles sont assez nombreuses et assez épineuses pour exiger toute l'attention qu'ils peuvent y porter.

M. Taillon est trop intelligent pour ne pas savoir que le triomphe remporté par le cabinet de Boucherville, le 8 mars dernier, est dû, en très grande partie, à l'élément conservateur national, ou *castor*, qui a fait cause commune avec le parti *bleu*, pour débarrasser le pays du régime Mercier. Et il n'ignore pas, non plus, que pour être devenus hostiles à M. Mercier, les conservateurs nationaux n'entendent nullement s'inféoder au parti tory d'Ottawa. Ils ont voulu écarter la coterie Mercier-Langelier-Pacaud du pouvoir à Québec, rien de plus.

Dès lors, pourquoi s'aliéner les sympathies de cet élément, dont on a besoin pour gouverner à Québec, en posant, sans nécessité aucune, à côté des ministres fédéraux ?

On dit souvent qu'il faut de la *diplo-* *matie*, de la *tactique* ; qu'il faut savoir ménager celui-ci et celui-là ; ne jamais froisser personne inutilement. Et ce sont précisément ceux qui vantent le plus l'art de la conciliation qui en ignorent les premiers éléments !

* * *

Voici maintenant, d'après le compte-rendu de l'*Etendard*, comment M. Ouimet s'est exprimé au sujet des écoles du Manitoba :

« Je n'ai rien à retrancher de ce que j'ai dit à Soulanges, sur cette question.

« Il est regrettable que nous soyons encore obligés de discuter la question de la liberté de l'enseignement. C'est regrettable pour nous tous, catholiques et protestants. En effet, nous sommes presque tous chrétiens en ce pays, et comme tels, forcés d'admettre que l'enseignement est la chose la plus importante pour un peuple.

« Un grand but doit dominer tous les autres : la vie future, la fin dernière à laquelle il est impossible d'atteindre sans des notions exactes de la morale et de la religion, notions qui sont indispensables au bon citoyen.

« Comment peut-il y avoir divergence d'opinions là-dessus ? C'est que trop souvent ces questions brûlantes sont soulevées dans le seul but de favoriser certains intérêts de parti. On soulève la tempête avec l'espoir d'y récolter des épaves.

« Que va-t-il arriver ? Je n'en sais rien, si ce n'est que ceux qui sont à la tête du gouvernement, tous les ministres — je ne fais pas d'exception — tous nous comprenons quelle est notre responsabilité ; nous comprenons aussi que l'ordre, l'union et la paix doivent prévaloir, sinon c'en est fait de notre pays et de la confédération.

« Il faut de l'union entre les diverses nationalités — c'est la condition *sine qua non* de notre développement national. Mais il faut aussi que chaque nationalité, chaque croyance, chaque individu ait son franc jeu ; il faut surtout que les pères de famille aient la liberté de faire instruire leurs enfants selon les préceptes de la religion qu'ils pratiquent et croient la meilleure.

« Je vous prie de ne pas oublier que la solution est difficile. Pour la trouver, il nous faut de la patience, de la prudence, du patriotisme. Mais nous avons aussi besoin de votre confiance.

« C'est la

CONFIANCE AUX CHEFS

qui crée l'union et leur donne de l'influence. »

L'honorable M. Angers adopte la même panacée : Confiance aux chefs. Il dit :

« Voulez-vous obtenir un règlement équitable et juste, de cette question des écoles ? Eh ! bien, ayez confiance dans vos chefs, nourrissez cette confiance, et eux, forts de votre appui, réussiront à obtenir justice pour tous. »

« La confiance aux chefs », c'est un excellent remède pour les partisans, bleus ou rouges. Ça les endort comme le *Castoria* et autres drogues endorment les enfants. Mais nous ne croyons pas que ces médicaments engourdissants opèrent de véritables guérisons, soit politiques, soit physiques.

A ceux qui pensent par eux-mêmes, et il se font de plus en plus nombreux en cette province, Dieu merci ! il faut autre chose que « la confiance aux chefs. » Il faut des positions bien nettes, bien tranchées, des engagements précis.

Tout ce que dit M. Ouimet relativement aux écoles du Manitoba nous paraît bien vague, à peu près aussi vague que les déclarations des libéraux sur le même sujet.

Nous dirons de plus que M. Ouimet pose mal la question. « Il faut, surtout, dit-il, que les pères de famille aient la liberté de faire instruire leurs enfants selon les préceptes de la religion qu'ils pratiquent et croient la meilleure. » Voilà une doctrine qui n'a réellement pas d'application au problème scolaire du Manitoba. En effet, il est certain que les catholiques de là-bas ont la liberté de faire instruire leurs enfants selon les préceptes de leur religion. La loi ne les oblige pas à envoyer leurs enfants aux écoles neutres ou protestantes ; elle ne leur défend pas d'ouvrir des écoles catholiques. Là n'est pas l'injustice de la législation manitobaine. L'injustice dont souffrent les catholiques du Manitoba consiste en ce que la loi les oblige à contribuer leur quote-part au maintien d'écoles dont ils ne peuvent pas se servir consciencieusement. L'injustice est dans la *taxe scolaire* imposée à tout le monde pour maintenir un système d'écoles qui ne convient pas à tout le monde.

On ne gagne jamais rien à exagérer

une situation ; et poser mal les questions, ce n'est pas les résoudre, ni même *travailler* à les résoudre.

Si les ministres fédéraux voulaient bien parler de la législation manitobaine de façon à nous convaincre qu'ils savent de quoi il s'agit ils auraient quelque chance de nous inspirer la *confiance* qu'ils nous demandent.

REPONSE A LA "MINERVE"

A la date du 26 décembre, la *Minerve* — sans nommer la *Vérité*, bien entendu — discute longuement notre article sur *L'avenir du pays*, du 10 décembre, écrit en réponse à un correspondant de la *Patrie* qui attribuait au gouvernement anglais l'échec que les catholiques manitobains ont éprouvé dans la question des écoles. Au cours de cet écrit, nous disions que si la loi organique du Manitoba avait été rédigée en termes clairs et précis, le jugement du Conseil Privé aurait confirmé celui de la Cour Suprême. La *Minerve* nie notre proposition, et affirme que le texte de la loi est clair comme l'eau de roche ; mais elle se contente de nier et d'affirmer.

Nous prétendons, nous, que le gros bon sens nous dit que si la loi organique ou constitution du Manitoba avait déclaré, en deux mots, que les catholiques et les protestants ne pourraient jamais être taxés pour le maintien d'écoles autres que les leurs, les juges du Conseil Privé auraient cassé la législation Greenway comme manifestement anticonstitutionnelle. C'était là l'*entente*, très certainement, lors de l'entrée du Manitoba dans la confédération ; c'était ce qu'on *voulait* dire. Et c'est parce que les juges de la Cour Suprême du Canada tenaient compte plutôt de l'esprit que de la lettre de la loi, qu'ils ont pu rendre un jugement favorable aux catholiques manitobains. Mais, encore une fois, il est injuste d'accuser implicitement les juges anglais d'imbécillité ou de fanatisme, comme le fait la *Minerve*, parce que, tenant uniquement compte de la lettre de la loi, ils ont infirmé la sentence du tribunal canadien.

Nous mettons la *Minerve* au défi de montrer que le jugement du Conseil Privé va à l'encontre du *texte* de la loi. Nous avons cru d'abord, comme bien d'autres, que la constitution manitobaine était *claire* ; mais en lisant le *motif* des juges anglais, nous nous sommes convaincu qu'elle ne l'est pas du tout.

Elle dit bien que l'on ne pourra pas porter atteinte aux droits et privilèges, par rapport aux écoles confessionnelles, que possédait toute classe de personnes, lors de l'union, en vertu de la loi ou de la coutume. Mais comme disent les juges anglais, si ce texte de loi (lourd et embrouillé comme presque tous nos statuts), exempte *peut-être* les catholiques d'être taxés pour le maintien d'écoles *protestantes*, et *vice versa*, il ne les exempte réellement pas de la taxe pour le maintien d'écoles *publiques* ou neutres. Lors de l'union, il existait au Manitoba des écoles catholiques et des écoles protestantes ; les écoles publiques dites nationales n'existaient pas alors. La loi ne prive pas les catholiques du droit d'avoir leurs écoles propres ; elle ne leur impose pas une taxe pour le maintien d'écoles *protestantes* ; et c'est là tout ce que le texte de la loi leur garantit. La constitution manitobaine ne dit pas que les catholiques ne seront pas taxés pour

le maintien d'écoles publiques dont ils peuvent se servir comme les autres citoyens. Voilà le raisonnement du Conseil Privé. A ne tenir compte que du texte de la loi, il est inattaquable.

Il eut été si facile de dire que la législature manitobaine ne pourrait jamais obliger soit les catholiques soit les protestants à contribuer au maintien d'un système d'écoles autres que leurs écoles respectives. C'est là ce qu'on voulait. Pourquoi ne l'a-t-on pas exprimé ?

Quant au désaveu, la *Minerve* dit :

"MM. Greenway et Martin auraient re-promulgué la loi scolaire autant de fois que le gouvernement fédéral l'aurait désavouée."

Et le gouvernement fédéral aurait pu re-désavouer la loi autant de fois que le gouvernement Greenway l'aurait re-promulgué. Etant le plus fort, et ayant la justice de son côté, le fédéral aurait fini par l'emporter.

Aux Etats-Unis

Le *Church Progress and Catholic World*, de Saint-Louis, voit, comme nous, que l'allocution prononcée par Mgr Satolli devant la réunion des archevêques représente bien les idées de Mgr Ireland sur le problème scolaire; mais il ne peut, lui non plus, y trouver la doctrine de l'Eglise. Pour mieux faire ressortir l'opposition entre les deux enseignements, il publie en regard les paroles de Léon XIII et celles de son délégué. Comme le dit notre confrère de Saint-Louis, cette confrontation des deux textes est la meilleure manière de faire toucher du doigt le contraste qui existe entre la véritable doctrine de l'Eglise et l'opinion toute particulière de Mgr Satolli. Cette opinion, ajoute le *Church Progress*, est diamétralement opposée à l'enseignement des Papes, des conciles et de la philosophie catholique. Ainsi la déclaration du délégué que, "parlant d'une manière absolue et générale, rien ne s'oppose à ce que les enfants catholiques apprennent les premiers éléments et les plus hautes branches des arts et des sciences dans les écoles publiques sous le contrôle de l'Etat", vient manifestement en conflit avec la doctrine de l'Eglise. En effet, cette déclaration ressemble singulièrement à la proposition XLVIII du Syllabus, proposition condamnée, par conséquent. La voici :

"XLVIII. Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, et qui n'ait pour but ou du moins pour but principal que la connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale sur cette terre".

C'est là, n'est ce pas ? clairement désigné, le système d'éducation qui prévaut aux Etats-Unis sous le nom d'écoles publiques. Mgr Satolli déclare que "parlant d'une manière générale et absolue, rien ne s'oppose à ce que les enfants catholiques fréquentent de telles écoles." Pie IX enseigne que les catholiques ne peuvent pas approuver un tel système scolaire. N'existe-t-il pas une contradiction flagrante entre les deux propositions ?

Mgr Satolli dit plus loin que "l'Eglise catholique en général, et le Saint-Siège, en particulier, est loin de condamner les écoles publiques".

Dans son Encyclique aux évêques de France, *Nobilissima Gallorum Gens*, du 8 février 1888, Léon XIII déclare

que "l'Eglise a toujours ouvertement condamné les écoles qu'on appelle mixtes ou neutres" — *Ecclesia semper scholas, quas appellant mixtas vel neutras, aperte damnavit.*

On ne saurait donc imaginer contradiction plus flagrante que celle qui existe entre le discours de Mgr Satolli et la doctrine de l'Eglise. Aussi l'émotion est-elle grande parmi les catholiques des Etats-Unis. Comme le dit le *Church Progress*, "si l'opinion de Mgr Satolli doit être acceptée à la place de la doctrine apostolique, tous nos travaux—pour établir un système d'écoles paroissiales—auraient été entrepris en vain, et l'éducation catholique en ce pays serait complètement détruite."

Mais cette opinion de Mgr Satolli et de Mgr Ireland ne prévaudra pas contre la doctrine de l'Eglise. Il est manifeste, aujourd'hui, par suite des discussions qui ont eu lieu dans la presse, que, quoi qu'en dise le *Mirror*, de Baltimore, les archevêques réunis à New-York n'ont pas accepté les propositions de Mgr Satolli, même avec des modifications et des amendements. Le *Catholic Citizen*, de Milwaukee, dit à ce sujet :

"Nous sommes en position de déclarer, d'après la meilleure autorité possible, que les archevêques, à une seule exception près, ont réellement désapprouvé l'allocution de Mgr Satolli et ont péremptoirement refusé d'en autoriser la publication comme l'expression de leur jugement".

Tous les organes catholiques de quelque importance s'accordent à dire la même chose.

Au lieu des propositions de Mgr Satolli, il est avéré, aujourd'hui, que les archevêques ont adopté, à leur conférence, les résolutions suivantes :

"Premièrement—Résolu qu'il faut promouvoir l'érection d'écoles catholiques, afin qu'elles puissent, si c'est possible, recevoir tous les enfants catholiques, selon les décrets du troisième concile plénier de Baltimore et la décision du Saint-Siège.

"Deuxième—Résolu que, quant aux enfants catholiques qui actuellement ne fréquentent pas les écoles catholiques, nous ordonnons, en outre, que l'on pourvoie à leur instruction religieuse dans des écoles ouvertes le dimanche, ou quelque jour de la semaine, et que l'on presse les parents à enseigner à leurs enfants, chez eux, la doctrine chrétienne."

Comme on le voit, ces résolutions diffèrent entièrement des propositions de Mgr Satolli. Les archevêques n'acceptent nullement les écoles publiques, ils ne recommandent aucun compromis avec les *school boards*. Ils ordonnent l'érection de nouvelles écoles paroissiales et veulent que l'on pourvoie, en attendant, à l'instruction religieuse des enfants catholiques qui ne fréquentent pas encore les écoles catholiques.

CE QU'ILS FERONT

Sous le titre : *Ce que nous entendons faire*, le *Franco-Canadien* consacre un long article à répondre à la question que nous lui posions l'autre jour : "Que se proposent de faire les libéraux pour la minorité manitobaine ?" L'organe de M. Marchand se montre hargneux pour commencer. Il dit :

"Pour nous faire une semblable question, il faut à la *Vérité*, soit une grande dose d'outrecuidance qui lui fait croire qu'elle seule possède le monopole du dévouement envers les opprimés, ou

qu'elle oublie à dessein les principes chers aux libéraux et qui sont la règle fondamentale de tous leurs actes."

Puis, notre confrère nous cite plusieurs déclarations de principes faites par les chefs libéraux, en différentes occasions. Une de ces déclarations remonte au mois de mars 1881. Les chefs libéraux disaient alors que "l'objet principal du parti libéral est la défense des libertés constitutionnelles"; que le parti libéral "protège tous les droits acquis, et les défend contre tout ce qui tend à détruire, ou même à gêner, l'action bienfaisante de ces institutions sur la société."

Le *Franco-Canadien* imprime ces belles choses, et d'autres semblables, en gros caractères pour augmenter notre confusion.

Voyons, franchement, qu'ont à faire ces déclarations vagues avec la question actuelle ?

D'abord, on pourrait facilement trouver dans les discours et les "résolutions" du parti conservateur des affirmations non moins sonores et générales, d'aussi ronflantes protestations de dévouement à l'égard des libertés constitutionnelles, des droits acquis, des privilèges des minorités, etc.

Les partis politiques, non seulement du Canada, mais du monde entier, sont très éloquentes... en paroles; tous se prétendent les amis de la liberté, les défenseurs du droit, les protecteurs des faibles, etc. Que signifient toutes ces déclamations ? Bien peu de chose, en vérité. Les déclarations de principes vagues, qui n'engagent à rien de précis, sont la monnaie courante des partis politiques, en général, et du parti libéral, en particulier.

M. Mercier, par exemple, avait prêché, pendant des années, l'économie et l'honnêteté. Rendu au pouvoir, il nous a donné un régime tellement dépensier, tellement corrompu que beaucoup de libéraux en ont été dégoûtés.

Non, "les déclarations de principes" des partis politiques ne signifient rien.

Le *Franco-Canadien* termine ainsi son article :

Enfin, que la *Vérité* apprenne, une fois pour toutes, que, dans la cause des écoles séparées du Manitoba, comme dans toutes les causes qu'ils croient justes, les libéraux canadiens-français, non seulement protégeront tous les droits acquis de la minorité mais "qu'ils les défendront contre tout ce qui tend à détruire ou même à gêner, l'action bienfaisante de ces institutions sur la société."

S'il en est ainsi, pourquoi le chef du parti libéral, l'honorable M. Laurier s'abstient-il, avec le plus grand soin, de prendre le moindre engagement relatif à cette question brûlante ?

L'autre jour, dans le comté de Soulanges, il avait une magnifique occasion de faire connaître les intentions de son parti à ce sujet. Il s'est contenté de dire que les déclarations de M. Ouimet n'étaient pas satisfaisantes !

Sans doute, on ne peut pas demander à un chef d'opposition les détails de la politique qu'il se propose d'appliquer, s'il arrive au pouvoir; mais le fond et les grandes lignes de cette politique, il doit les faire connaître s'il veut que le public le prenne au sérieux.

M. Laurier s'engage-t-il à remettre la minorité manitobaine *in statu quo ante bellum*, c'est-à-dire à lui faire une position aussi avantageuse, par rapport aux écoles, que celle qu'elle occupait avant le législation Greenway-Martin ?

Voilà ce que le public veut savoir de M. Laurier et de son parti; voilà ce qu'il a le droit de savoir.

Des déclarations vagues, nous le répétons, ne signifient rien et ne trompent que ceux qui veulent être trompés.

REPATRIEMENT ET EMIGRATION

Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* publie ce qui suit :

"Le mouvement de repatriement se fait toujours régulièrement dans le district de St-Hyacinthe. Les chiffres que nous puisons au bureau des douanes, ici, ne représentent qu'une fraction du nombre des familles qui reviennent tous les jours.

"C'est une réponse éloquentes aux gens que les institutions américaines aveuglent; à ceux que le manque de patriotisme fait déprécier la terre natale pour exalter la terre libre d'Amérique. Voyons dans trois mois combien des nôtres sont revenus, après avoir amèrement regretté les *oignons d'Egypte* :

1892 Septembre.....	42 familles
Octobre.....	49 "
Novembre.....	55 "

—
"Total.....146 familles."

D'un autre côté, nous lisons dans la *Patrie*, de Montréal :

"L'Esperance, de Central Falls, R. I., dans ses nouvelles des centres canadiens, fait voir que l'annexion en détail augmente tous les jours.

"Son correspondant d'Holyok, Mass., écrit :

"La vraie misère et les Canadiens nous arrivent à pleins chars."

"Son correspondant de Lewiston, Me., dit qu'en deux jours il y est arrivé 75 personnes de la province de Québec.

"D'un autre côté, les nouvelles de Manchester, N. H., Lowell, Mass.; Fall River et d'autres centres canadiens, nous disent qu'ils se ressentent beaucoup de l'annexion en détail.

"Dieu ! qu'il est bienfaisant pour le pays le régime conservateur."

Il y a, de toute évidence, de l'animosité politique dans les deux écrits : les libéraux voulant prouver que le régime conservateur ruine le pays, signalent avec complaisance le départ d'un grand nombre des nôtres pour les Etats-Unis et ne tiennent aucun compte du mouvement de retour qui paraît s'opérer, en même temps. Les conservateurs désireux de faire voir que tout va bien sous la politique de leur parti, appuient fortement sur le repatriement mais ne disent rien de l'émigration.

C'est ainsi que les journaux de parti renseignent leurs lecteurs sur les questions les plus importantes.

L'honneur est satisfait

Sous le titre : *Duel à mort*, les journaux canadiens publiaient naguère la dépêche suivante, datée de Paris :

"Un duel est arrêté entre M. Clémenceau et Deroulède. Le premier a eu le choix des armes et a opté pour le pistolet à 25 verges, chacun des duellistes avançant de cinq pas. Comme l'un et l'autre sont excellents tireurs, on croit qu'il y aura mort d'homme."

Et le lendemain, cette autre dépêche :

"MM. Clémenceau et Deroulède se sont battus en duel aujourd'hui. Ni l'un ni l'autre n'a été blessé."

Le duel est un crime, car les duellistes se tuent parfois—sans le vouloir, peut-être; mais c'est un crime qui ne laisse pas d'avoir un côté comique.

Fetichisme

Une singulière publication nous est tombée sous la main. Elle a pour nom l'*Opinion publique*, pour épigraphe *Veritas praevaleret*, et pour programme, indépendance en politique.

Pour justifier ce nom, cette devise et ce programme, ce journal porte aux nues le seul M. Chapleau et larde de ses flèches tous ceux qui ne courbent pas le front devant le même fétiche. C'est la brochure "*Le Castorisme, voilà l'ennemi*", accommodée à une nouvelle sauce, assaisonnée pour faire un plat hebdomadaire.

Dans la politique de cette province, le rédacteur de la nouvelle feuille ne voit qu'un homme, mais aussi quel homme ! Lisez plutôt :

"Ce n'est pas un homme ordinaire, ce n'est pas une tête vulgaire, ce n'est pas une expression qui s'oublie. L'œil offre un indicible mélange de cette douceur inséparable des tons bleus et de cette pénétration qui y fait miroiter comme une pointe métallique. Il n'y a pas à dire, c'est le regard des intelligences privilégiées. La lèvre est mince et d'un dessein d'autant plus parfait qu'il nous semble toujours y voir voltiger un trait d'esprit. Le nez romain, le nez des caractères mâles ; teint pâle encadré dans une puissante chevelure, noire jadis, maintenant blanche. Le poème est dans la combinaison de la chevelure et du front, un front sculpté par le ciseau d'un grand maître qui avait besoin de donner un frontispice royal à une pensée si magistrale. Dans un mouvement d'éloquence il est inutile d'essayer à analyser cette physiognomie. Il y passe des jeux de lumière, des éclairs qui chatoient comme les rayons de l'aurore boréale sur le fond du ciel gris."

Après cela si vous n'êtes pas pris d'admiration pour l'homme à la physiognomie pleine d'aurores boréales, vous êtes plus difficile que les gens d'Ottawa dont l'écrivain dit :

"Le départ de M. Chapleau pour Spencer Wood sera regretté par les hommes d'affaires. Sa largeur de vues, la nouvelle direction qu'il a donnée à l'interprétation des lois de douanes, et ses relations départementales lui ont créé une popularité considérable dans le commerce canadien."

Aussi est-ce sans doute par jalousie que sir John Thompson a tenu à éloigner du fédéral cet homme dont les yeux bleus ont des pointes métalliques. Cela n'empêche pas que "l'honorable J. A. Chapleau, nommé à Spencer Wood couronne une carrière publique dont on trouve bien peu d'exemples dans l'histoire du Canada. Parti du bas de l'échelle des honneurs que peut ambitionner un homme politique, il a été successivement député provincial, ministre provincial, chef d'opposition dans la législature de Québec, ministre et député à Ottawa, leader de la province dans le cabinet fédéral et lieutenant-gouverneur de Québec."

Aussi n'allez pas croire que le grand homme soit destiné à faire une fin à Spencer Wood. Il y est tout simplement venu comme on va à Vichy. Il s'installe à deux pas de la laiterie de M. Tarte pour y faire une cure, puis il reviendra, car il est indispensable. Ecoutez plutôt :

"Si Dieu lui prête vie et si sa santé le permet, je prévois sa rentrée dans

la politique active, avec le surcroît de prestige que va lui apporter sa position actuelle et la faiblesse relative dans laquelle son départ va laisser le gouvernement fédéral....."

"Tout fort que soit le gouvernement, il n'a après tout que soixante-dix voix de majorité. Trente cinq voix déplacées annulent cette majorité. Le gouvernement ne peut que perdre du terrain dans les provinces maritimes et dans l'ouest où il a à peu près tout aujourd'hui. Sir John Macdonald a à peine pris la majorité dans Ontario ; sir John Thompson la gardera-t-il ?..... Il reste la province de Québec qui va tenir la balance du pouvoir. Savoir comment elle se prononcera serait plus facile si M. Chapleau était là pour diriger la lutte."

En vérité, ce M. Chapleau est un phénomène ; aussi voyez quelle jubilation quand il arrive dans l'ancienne capitale :

"Tout Québec est en liesse. M. Chapleau leur revenant comme lieutenant-gouverneur, c'est un événement que les conservateurs saluent avec enthousiasme, que les libéraux regardent comme une délivrance."

Le piédestal sur lequel l'*Opinion publique* pose son fétiche est d'autant plus en vue que le dit journal a soin de rabaisser tout ce qui l'entoure. Ceux qui ne gravitent pas dans l'orbite du grand homme, qui ne reçoivent pas de lui leur lumière, sont des maladroits, des malhonnêtes, des lâcheurs, des égoïstes, des impossibles. Telle brille le soir à l'entrée du port de New-York la gigantesque statue de Bartholdi et l'on n'aperçoit sur la mer sombre que les navires, que la torche colossale illumine de son éclat. Citons encore :

"La conduite du gouvernement me fait croire que, dans la pensée des dieux, sir Adolphe Caron doit devenir le leader de la province de Québec. Et pourquoi pas ?...Croyez-vous que pendant douze ans l'on se fasse l'allié des ennemis de ceux qu'on prétend servir, sans avoir droit à une récompense. Et puis un chef à la souple échine est un utile instrument dans la main des forts....."

"Sir Adolphe Caron ne compte auprès du peuple que par l'argent qu'il pourra dépenser. Et ses propres élections lui coûtent toujours si cher que les députés de son district sont invariablement négligés au bénéfice de leur ministre et de deux ou trois favoris."

Ce sir Adolphe est évidemment un castor ! Quant à ses collègues, ce sont des impuissants :

"M. Ouimet aura-t-il la souplesse voulue, la patience lente et persévérante ! Aura-t-il surtout cette superbe faculté d'inspirer à son parti l'enthousiasme dans le combat et la foi dans l'issue ?..."

"Reste l'honorable M. Angers qui pourrait assumer la direction dans le district de Québec. Sir Adolphe lui fera des misères comme il en a fait à sir Hector et à tant d'autres. Puis M. Angers a soulevé tant de rancunes, de haines par sa violente exécution du Mercirisme que ce qu'il a gagné en prestige et en sympathie dans bien des quartiers sera rudement compensé par le mal que tâcheront de lui faire ceux qu'il a blessés, et par la lutte désespérée qu'on organisera contre lui à la première occasion."

L'ex-premier ministre de la province de Québec est une espèce de *minus habens* :

"M. de Boacherville n'est pas l'idéal d'un chef politique. Il lui manque ce magnétisme personnel qui

s'exerce sur les masses, les vastes conceptions et une certaine audace d'exécution qui caractérisent les grands hommes d'Etat. Il lui manque surtout cette souplesse des opportunistes si nécessaire au succès en politique....."

"Avec M. de Boacherville au pouvoir les finances étaient bien gardées, mais il ne s'agit pas seulement de savoir si l'argent public est bien dépensé : il faut que cet argent vienne équitablement et dans une juste proportion de chaque classe de la population. La taxation de certaines classes à l'exclusion d'autres est plus qu'une injustice : c'est une malhonnêteté."

M. Casgrain est un maladroit :

"L'opinion publique s'était ouvertement prononcée contre ces poursuites (contre la clique) dont l'inopportunité était évidente. Personne n'aurait blâmé le gouvernement d'avoir oublié le passé pour ne songer qu'aux responsabilités actuelles."

"Le procureur général a été la victime dans toute cette histoire là. Sa réputation comme avocat aurait-elle à en souffrir ? C'est possible ! Tant pis pour lui, s'il l'a compris trop tard, ou s'il s'en est laissé imposer."

MM. Beaubien et Pelletier ne sont pas plus épargnés. Le discours prononcé par M. L. P. Pelletier à Québec en août dernier inspire à l'écrivain les remarques qui suivent :

"La forme en est superbe et il contient bien des bonnes choses. Mais j'ai toujours trouvé détestable l'esprit de courtoisie qui l'a inspiré et l'exagération voulue dans notre système d'éducation. De telles exagérations sont de nature à retarder les réformes si urgentes dont la province de Québec a besoin pour marcher de pair avec les autres provinces dans les progrès de l'instruction primaire et commerciale."

Dites donc tout bonnement que vous trouvez M. Pelletier trop *clérical* parce qu'il veut laisser aux évêques le contrôle de l'éducation.

Et voilà le résumé d'un journal qui a pris pour devise : faire prévaloir la vérité, et pour programme, l'indépendance en politique.

S'atteler au char de M. Chapleau, voilà l'indépendance, chanter les louanges de M. Chapleau, voilà la vérité.

L'an dernier, un chef choisi par le peuple, après des services réels, s'était laissé griser par le pouvoir. Et un groupe de libéraux prêta généreusement la main aux conservateurs pour renverser l'idole Mercier.

Mais voici qu'un mouvement parti on ne sait d'où, qui n'a pas sa sanction chez le peuple, est en train de nous imposer, en dépit de nos protestations, le Manitou Chapleau. Combien de conservateurs auront le courage de rester libres pour les exigences de l'avenir ?

NOS INSTITUTIONS DE CHARITE

(La Semaine Religieuse, de Montréal)

DES CHIFFRES

Nous avons promis des chiffres ; voici, et nous pouvons solennellement affirmer qu'ils ont été scrupuleusement vérifiés. Que les hommes d'affaires, que nos députés et nos échevins veillent bien lire attentivement.

HOTEL-DIEU

Depuis le 1er janvier 1888 au 1er décembre 1892, les Sœurs de l'Hôtel-

Dieu ont payé pour l'eau \$2,589.39 ; pour le chauffage de l'hôpital, \$14,962.49 ; pour l'éclairage, \$2,999.81 ; pour remèdes et instruments de chirurgie, \$8,720.40.

Pour la taxe ordinaire de leurs propriétés, propriétés, qu'on ne l'oublie pas, dont tous les revenus sont employés au soutien de l'hôpital, \$39,597.38.

Elles reçoivent du gouvernement de Québec, une allocation de \$1,120 pour les malades irlandais et, depuis cinq ans, une autre de \$1,400 pour les malades canadiens.

Dans le même espace de temps mentionné plus haut, c'est à-dire du 1er janvier 1888 au 1er décembre 1892, 11,366 pauvres malades ont été reçus et soignés gratuitement. Le total des journées de maladies s'élève à 287,429. En évaluant une journée à 25 centimes—ce qui n'est certainement pas exagéré—on arrive à la somme de \$71,857.25.

Les sœurs ont de plus élevé, nourri, habillé à leur orphelinat 371 enfants.

Actuellement, on compte à l'hôpital 167 malades pauvres, et, dans les douze derniers mois, 800 patients ont été traités gratuitement au dispensaire pour les maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.

Ces chiffres en disent plus, à eux seuls, il nous semble, que tous les commentaires que nous pourrions ajouter.

SŒURS GRISES

De 1887 à 1892, la Maison Mère des Sœurs Grises a payé \$55,066.64 de taxes ainsi réparties : pour l'eau \$3,914.62, pour trottoirs et rues \$4,612.13 ; pour chevaux \$216.04 ; pour propriétés, dont tous les revenus passent en œuvres de bienfaisance, \$30,822.73 ; à la municipalité de la Côte St Antoine, \$11,177.12 ; à celle de St Henri, \$4,039.84 ; à celle de Notre-Dame de Grâce, \$181.87.

L'institution des aveugles a payé pour l'eau \$582.34 ; pour taxes spéciales, \$840.63 ; pour propriétés, \$899.50.

L'hôpital Notre-Dame a payé \$731 pour la taxe de l'eau et \$269 pour trottoirs et chemins. La même taxe d'eau a été, pendant les cinq dernières années, pour l'hospice St Joseph de \$393.22 ; pour l'hospice St Charles de \$466.10 ; pour la maison St Patrice de \$307.60 ; pour la maison Ste Brigitte de \$355 ; pour Bethléem, \$229.63. Total des taxes payées par nos Sœurs de Charité en cinq ans : \$62,479.52.

Et maintenant que font-elles pour le peuple ? Nous avons sous les yeux un résumé de leurs œuvres et nous ne pouvons cacher l'émotion que nous éprouvons en le transcrivant. Ecoutez ; 192 vieillards, 305 pauvres femmes, 260 orphelins, 560 orphelines, 129 malades, 82 enfants trouvés, 64 aveugles, 1676 enfants dans les salles d'asiles, voilà leur famille à l'heure présente, à Montréal !

Reconnaitra-t-on jamais assez leur dévouement ?

SŒURS DE LA PROVIDENCE

En cinq ans, les Sœurs de la Providence ont payé \$8,298.90 de taxes à la corporation de Montréal pour leur Maison-Mère, leur asile de la rue Ste Catherine, leur Institution

des sourdes-muettes et leur orphélinat de St Alexis ; \$4,315.93 pour l'eau et \$3,984.97 pour expropriation, élargissements de rues, trottoirs, etc.

Ils ne sont donc pas exempts de taxes, comme on semble le croire, nos établissements de charité !

Arrivons aux œuvres.

Depuis sa fondation, (1843), l'asile de la Providence a logé gratuitement en moyenne 100 pauvres par année. Le dispensaire, établi en 1863, a rempli, pour les pauvres du dehors, de 15,000 à 20,000 prescriptions médicales chaque année. Environ 10,000 repas ont été servis au dépôt, annuellement, aux pauvres externes.

A ceux qui désireraient les statistiques de la présente année—1er juillet 1891 au 1er juillet 1892—nous offrons le tableau suivant qui indique les œuvres accomplies par les sœurs de la Maison-Mère, de l'asile et de l'orphélinat de St Alexis. Pauvres gardées et entretenues gratuitement 340 ; petites filles logées, nourries et instruites gratuitement à l'orphélinat, 137 ; enfants dans les salles d'asile, dont un grand nombre ne paient pas la rétribution mensuelle qui est de 30 centins seulement, 1002 ; visites des malades et des pauvres à domicile, 25,099 ; veilles auprès des malades et des mourants, 1931 ; morts ensevelis, 300 ; repas donnés au dépôt, 15,313 ; malades soignés au dispensaire, 4,885 ; pour remèdes donnés aux pauvres, plus de \$8,000 piastres ; aumônes distribuées par les sœurs visitatrices aux pauvres du dehors, \$3,233.00.

Du 1er juillet 1891 à la même date 1892, l'Institution des sourdes-muettes a compté 287 élèves, plus 49 pauvres internes. Les subventions reçues du gouvernement et les contributions des pensionnaires ont formé un montant qui réalise les conditions du prospectus de la maison pour 78 internes seulement. Les 209 autres, plus les 49 pauvres mentionnées plus haut, sont donc restées à la charge de la maison.

Les Sœurs de la Providence paient-elles des impôts ? Rendent elles assez de services à la société ?

LES SŒURS DU BON PÂTEUR

De 1888 à 1892, les sœurs du Bon Pasteur ont payé pour l'eau \$3,946.58, pour des propriétés immobilières non occupées par elles—une des sources de leurs modestes revenus—\$1,211.22 ; pour canaux, chemins, etc., \$996.50, Total : \$6,154.30. Quel bien se fait dans cette maison, et avec quel dévouement, quelle abnégation, quelle prudence et quelle discrétion ! Le monde n'en a pas l'idée. Là ce sont les âmes que l'on guérit.

Les sœurs logent, nourrissent et entretiennent *gratis* habituellement 200 pauvres femmes ou jeunes filles. Les familles qu'elles secourent dans la ville depuis plusieurs années se comptent par milliers. Le gouvernement leur a donné *en cinq ans* \$3,270.00, ce qui fait à peu près \$2.50 par année pour chaque pauvre interne du couvent.

En fixant à \$5.00 par mois le coût de la pension et de l'habillement d'une pensionnaire—ce qui est certainement le minimum—on arrive au résultat suivant : en cinq ans les sœurs du Bon Pasteur ont fait à de mal-

heureux enfants une aumône de \$60,000 ! Et il faut qu'elles voient aussi à leur subsistance et à l'entretien du monastère. Si donc elles s'adressaient quelque fois à la charité publique pour soutenir une œuvre miséricordieuse et touchante entre toutes, aurait-on le droit de s'en étonner ?

LES SŒURS DE LA MISERICORDE

Les Sœurs de la Miséricorde ont payé pour l'eau en cinq ans \$2,631.81, et elles ont reçu du gouvernement pour la *Maternité* et l'œuvre des enfants \$6,545.00.

Qu'ont-elles fait pour le soulagement du malheur ?

Du 1er décembre 1887 au 1er décembre 1892, elles ont reçu 1,804 patientes. Sur ce nombre, 1,382 n'ont rien payé. La dépense encourue pour ces dernières—nous comprenons ici les trois mois de pension, le blanchissage, les remèdes et autres soins—s'élève à \$56,888.71 ; ce qui fait \$41.00 par tête environ : On ne dira pas que nous exagérons.

De plus, en 3 ans et 8 mois, du 9 avril 1889 au 1er décembre 1892, les 1,100 enfants nés à la *Maternité* ont occasionné une dépense de \$28,444.36, et encore ici, nous prions nos lecteurs de croire qu'il n'y a pas d'exagération. Nous avons toutes les pièces justificatives entre les mains.

Ce n'est pas tout ; le 19 mai dernier les sœurs ont acheté à St-Hilaire pour les pauvres petits enfants délaissés, une propriété qu'elles ont payé \$10,000. Nous voici donc arrivés à une dépense de \$95,533.07, en faveur de l'indigence et de la faiblesse dans l'espace de cinq années. Nous laissons à nos lecteurs le soin de tirer la conclusion.

LES PETITES SŒURS DES PAUVRES

Nous terminons ce travail par les Petites Sœurs des Pauvres, les dernières religieuses de charité arrivées à Montréal. Elles n'ont, on le sait, aucun revenu : pas d'argent en banque ; elles vivent au jour le jour, quêtant la nourriture de leurs vieillards et la leur. Il y a cinquante ans qu'elles ont été fondées. Elles sont aujourd'hui 5,500 disséminées dans toutes les parties du monde, en 266 maisons, et soignent et nourrissent plus de 260,000 vieillards. Depuis leur arrivée à Montréal, le 8 septembre 1887, elles ont reçu 218 vieillards.

Elles en ont assisté à la mort et enseveli 78 ; actuellement, elles en ont 83 : 41 hommes et 42 femmes ; c'est tout ce que l'asile de la rue Forfar peut contenir. Ont-elles reçu quelques subsides ? Oui, en quatre ans \$280 ! Ont-elles payé des taxes ? Oui, comme toutes les communautés : \$167.03 pour l'eau et \$337.05 pour l'élargissement d'une rue.

En vérité, les taxer, n'est-ce pas taxer les pauvres ?

LA GREVE A LA NOUVELLE-ORLEANS

(De l'*Observateur Louisianais*.)

On ne trouverait pas facilement, dans l'histoire des villes, une situation comparable à celle qui a tenu la Nouvelle-Orléans en émoi pendant la première semaine de novembre.

Une ville assiégée s'attend à toutes les calamités, à tous les excès ; mais une ville en pleine paix, qui est privée de lumière, de pain et de moyens de locomotion, c'est une nouveauté.

Parce qu'il a plu à quelques camionneurs d'être mécontents de leurs patrons, tous les corps de travail ont arboré le drapeau de sympathie et se sont mis en grève.

Le mot grève est assez mal noté par les étymologistes. La grève est une plage couverte de gravier ou de sable où vont se promener ceux qui n'ont rien à faire ; la place de grève est le lieu où l'on pend les mauvais sujets. Peu importe le mot ! Venons à la chose.

La grève est la lutte du travail contre le capital. Les ouvriers se forment en associations organisées afin d'en imposer au capital et de le contraindre à traiter avec l'organisation au lieu de n'avoir à traiter qu'avec l'ouvrier dont il a besoin. Sans doute, chacun a le droit de vendre son travail d'après son estimation ; chacun a le droit de s'affilier à des associations qu'il considère morales et avantageuses ; chacun a le droit de suspendre son travail et de mourir de faim même ; mais l'association, pas plus que l'individu, n'a aucun droit de suspendre toutes les industries, c'est-à-dire, couper les artères qui alimentent la vie d'une ville entière.

C'est ici que perçait le danger de ces associations. Si l'on quittait le travail seulement, même sur toute la ligne, rien que de légitime. Le capital aurait à chercher d'autres bras, et les bras ne manquent jamais. Les grévistes, pour maintenir leurs prétentions, menacent et vont aux voies de fait contre les nouveaux venus qui aspirent à remplir le poste qu'ils ont abandonné. Voilà où se trouve le grand mal. Or ce mal les grévistes ne sauraient l'éviter. Ils sont contraints à faire des excès. Alors, c'est la révolution qui fait son apparition. Elle ne fait que naître, mais elle grandira vite en Amérique, vu l'absence d'une force qui donne à la loi une sanction immédiate et efficace.

L'ouvrier est digne de notre sympathie tant qu'il est dans l'ordre. Dans sa révolte irréfléchie contre le capital, il s'aliène l'opinion publique, parce que tout le monde est affecté par cette perturbation qu'il jette dans les affaires. Pour tout dire en peu de mots, ces associations sont imparfaites à plus d'un point de vue. Le travailleur n'aura jamais raison du capital. Celui-ci peut attendre, celui-là ne le peut pas, parce qu'il a faim et sa famille aussi. Or l'individu qui a faim raisonne mal ordinairement. Les ouvriers, comptant sur le nombre, croient facilement qu'ils peuvent tout oser. L'instruction et l'éducation, étant incomplètes chez eux, il s'en suit qu'ils donnent crédit à toutes les théories. Par exemple, les ouvriers de telle industrie ne voient pas pourquoi, après le dividende payé aux actionnaires, le surplus des bénéfices ne leur serait pas distribué. Ce bénéfice est le produit de leurs bras et à force d'y penser ils s'imaginent qu'ils y ont droit. Qu'ont-ils à considérer si l'année d'après il peut arriver une dépréciation ou un cataclysme quelconque ? Ils ne voient que les profits actuels :

ils les convoitent. L'appétit venant en mangeant, tous les jours on devra s'attendre à de nouvelles théories et à de nouvelles exigences. Ainsi on arriverait sans retard à couler toutes les industries et à ruiner tous les capitalistes, ce qui mènerait à une gêne générale et finalement à la guerre civile.

De plus, tous ces agissements allument la haine dans les cœurs. Que serait-il arrivé si les citoyens étaient sortis en armes ? Un massacre. Ce qui a été évité ne le sera peut-être pas une seconde fois. Cette considération devrait ramener le gréviste à la saine raison. La violence et les révolutions ne lui ont jamais porté bonheur. Qu'ont-ils gagné à Homestead ? Ils ont montré leur impuissance contre les millions.

Cette grève a montré l'état déplorable dans lequel peut être plongée une grande ville. On a vu combien la police est insignifiante en face d'un désordre sérieux.

Les organisations militaires sont lentes à enrôler et les soldats improvisés fonctionneraient peut-être difficilement en présence d'une grande émeute. Il faudrait, en cas de danger, qu'il existât sous la main, une puissance armée capable d'intimider les perturbateurs.

La presse fait cible sur le pauvre maire. Mais, que voulez-vous qu'il fit ? Partir en guerre ? Et avec qui, et avec quoi ? Quelqu'autre, à sa place, serait parti à la chasse.

Il y a eu des incidents qui sentent le cru le plus caractéristique du pays. Non seulement on a suspendu le gros labour : la lumière, le pain, presque l'eau, mais les artistes américains ont fait chorus avec les charretiers, les charpentiers, les maçons, etc. L'Opéra a dû jouer relâche pendant plusieurs jours durant.

Paganisme moderne

On lit dans l'*Observateur Louisianais* :

« La ville de Paris possède à Compiègne, département de l'Oise, un orphélinat mixte qui doit être le modèle des maisons où se forme la nouvelle couche sociale. Un certain mystère entoure cette taverne et pour cause. Filles et garçons sont élevés ensemble afin de donner à l'éducation « le caractère social et familial qu'elle doit avoir. »

« Tout se fait à la spartiate : il n'y a plus de distinction de sexes, ni à la récréation, ni à la promenade, ni au gymnase, ni au bassin de natation, ni au réfectoire, ni au dortoir. C'est ainsi qu'on prétend former « des hommes et des femmes moraux et raisonnables. »

« Un gouvernement qui tolère de semblables errements est digne de la réprobation universelle. Quant aux fondateurs de cet établissement, ils n'ont aucune notion du respect que l'on doit à l'enfance, plus que cela : ils sont des suppôts du Diable et ils font son œuvre. C'est de cette sorte qu'ils entendent remplacer les écoles chrétiennes. Que peut-on attendre d'une génération formée à cette école ? »

Dans quelques années, on cherchera à introduire ce progrès au Canada, soyez en assurés.

LE FLEAU DU THEATRE

L'Electeur, du 23 décembre, publie l'article suivant qui est bien dans la note ordinaire du journal libéral :

" La saison théâtrale à Québec ! En voilà de la haute fantaisie ne manquera pas de s'écrier le lecteur qui voit venir avec effroi les monotones et longues soirées d'hiver et qui songe qu'il existe des gens plus heureux que lui qui peuvent, quand bon leur semble, varier leurs plaisirs et oublier leurs soucis en passant une heure ou deux au théâtre.

" L'Electeur, toujours soucieux du bonheur de ses clients, s'est mis en quête de consolations et croit être aujourd'hui en état d'en offrir.

" Il ne faut pas oublier que le public des théâtres, nous entendons le public connaisseur, appréciateur et prêt par conséquent à payer la valeur d'une représentation vraiment excellente, ne se forme point en un jour. Avant d'en arriver là, il faut que le goût populaire se raffine, il faut que toutes les naïvetés et les médiocrités aient été entendues et rejetées. La nature humaine est ainsi faite, nous n'avons qu'à l'état latent l'intelligence intuitive du beau.

" Jusqu'à tout récemment, pour diverses raisons, aucune tentative d'éducation théâtrale n'avait réussi dans notre bonne ville. Mais depuis quelques mois un pas important a été fait. N'a-t-on pas vu un théâtre s'ouvrir en permanence à la salle Jacques-Cartier ? N'a-t-on pas vu les citoyens de tous les quartiers s'y rendre en foule ? N'est-il pas certain que ce mouvement ne peut que prendre de l'extension et que le goût croissant d'une part et l'émulation grandissant de l'autre, nous verrons bientôt l'Académie de Musique, qui, quoi qu'on en dise, est un théâtre très passable, ouvrir ses portes aux artistes en renom faisant leur tournée d'Amérique et cueillir ainsi sa part de la riche moisson dont ses rivaux profitent seuls aujourd'hui. M. Russell est un homme prudent, il parle peu, mais nous croyons savoir que

DES NEGOCIATIONS SE POURSUIVENT

à l'heure qu'il est dans le but d'engager pour plusieurs semaines un groupe d'artistes français de premier ordre qui nous feraient goûter les dernières nouveautés parisiennes. Il est question aussi de l'arrivée prochaine d'une bonne compagnie américaine faisant une spécialité de pièces de Victorien Sardou, traduites en Anglais. Ce seront sans doute de bien pâles reflets des originaux, mais enfin c'est quelque chose, c'est même beaucoup. Seulement au lieu de faire le mystère sur les efforts qui se font pour nous procurer ces amusements, nous est avis qu'on devrait les publier bien haut, afin de provoquer des manifestations publiques qui en assureraient le succès.

Il y a longtemps que les écrivains de l'Electeur soupirent après l'établissement d'un théâtre français à Québec. Nous avons à peine besoin de le dire : ce serait un malheur pour notre ville. Le théâtre moderne, particulièrement le théâtre parisien, est une école d'immoralité, règle générale. Les pièces qu'en forçant la note on peut appeler passables sont rares. Celles qui ont de la vogue, les " dernières nouveautés parisiennes ", sont détestables. C'est du poison que l'Electeur voudrait introduire dans nos murs. Nous espérons que le projet, si cher à l'organe libéral, avortera, encore une fois.

Les écrivains de l'Electeur professent, de ce temps-ci, un grand respect pour l'opinion de M. Auguste Roussel, rédacteur de l'Univers. Nous aussi, nous avons beaucoup de confiance dans la manière de voir de M. Roussel lorsqu'il parle de choses sur lesquelles il est parfaitement renseigné. Or l'Electeur admettra avec nous que notre confrère de l'Univers a toute la compétence voulue pour se prononcer sur l'à propos de reproduire à Québec " les dernières nouveautés parisiennes ". Si MM. Pacaud et Barthe peuvent faire approuver cette entreprise par M. Roussel, nous confesserons qu'ils sont des sorciers.

PETITE CHRONIQUE

CANADA

—Le parlement fédéral se réunira le 26 janvier.

—Les nouveaux ministres du gouvernement de sir John Thompson, MM. Curran, Wood, Ives et Wallace, ont été réélus sans opposition.

—Nous lisons dans la Patrie, de Montréal, qu'à une assemblée générale des actionnaires de la compagnie de publication du Canada-Revue, tenue mercredi, 21 courant, il a été unanimement décidé d'autoriser le bureau de direction de la compagnie à instituer des poursuites judiciaires contre les autorités ecclésiastiques qui ont publié des mandements censurant le journal en question.

—Par suite d'un retard dans l'affichage des avis, le scrutin pour l'élection de Chambly n'aura lieu que le 7 janvier.

—Par suite de l'augmentation de sa population, la province du Manitoba a droit à un quatrième sénateur. C'est M. John Nesbitt Kirchoffer, avocat de Brandon, qui a été nommé. Les trois autres sénateurs manitobains sont MM. Sutherland, Bernier et Boulton.

—Le Moniteur Acadien nous apporte la nouvelle de la mort de sir A. G. Archibald, ancien gouverneur au Manitoba lors de l'entrée de cette province dans la confédération, en 1870, plus tard lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

—La Liberté, de Sainte-Scholastique, ci-devant l'Echo des Deux-Montagnes, journal interdit par nos évêques, cite avec enthousiasme les paroles de Mgr Saucelli qui, dans sa célèbre allocution devant les archevêques des Etats-Unis, a demandé que les instituteurs et institutrices employés dans les écoles catholiques ne se contentent pas d'un diplôme diocésain, mais aient aussi " un diplôme de professeur du Bureau des Ecoles de l'Etat ". Naturellement, cette déclaration réjouit nos libéraux qui veulent soumettre l'enseignement au contrôle de l'Etat.

—Depuis quelque temps, toutes les portes de l'hôtel du parlement, à Québec, sont condamnées, à l'exception de la porte principale. Le public qui a affaire aux différents départements s'en plaint. A quoi servent des portes si on ne peut les ouvrir ?

—Pendant que nous sommes à l'hôtel gouvernemental, demandons-nous pourquoi le bureau de la police provinciale n'est indiqué au public qu'en anglais ? Est-ce parce que les Canadiens-français ont si peu d'affaires à notre gendarmerie que cela ne vaut pas la peine de leur montrer le chemin pour y arriver ? Si c'est là la raison de cet exclusivisme, ce n'est pas précisément un compliment pour messieurs les Anglais, et ceux-ci devraient se joindre à nous pour demander que l'on se serve des deux langues pour faire connaître au public l'endroit où se tient la police.

FRANCE

—L'excitation autour du scandale du Panama augmente de jour en jour. Des scènes tumultueuses ont lieu à la chambre, des discussions violentes y éclatent, à chaque séance. Déjà permission a été demandée à la chambre et au sénat de poursuivre plusieurs députés et sénateurs, et cette permission a été accordée. Parmi les hommes publics qui seront ainsi traduits devant les tribunaux sous accusation d'avoir reçu des pots de vin se trouvent plusieurs anciens ministres, MM. Rouvier, Jules Roche, Devès et Thévenet. On porte à plus de 100 le nombre des députés et des sénateurs compromis. Les dépêches signalent une grande activité parmi les royalistes et les bonapartistes. Les adversaires de la république jugent le moment favorable de se mettre en campagne.

Los Boulangistes, aussi, sont accusés d'intriguer contre la république. Le gouvernement, prétend-on, est décidé à sévir avec une grande rigueur contre ceux qui voudraient profiter de l'occasion pour porter atteinte à la constitution et entreprendre un coup d'Etat. Parmi ceux que l'on soupçonne d'intriguer contre la république se trouve M. Andrieux. Il est menacé d'aller en prison, paraît-il.

L'un des derniers compromis par les révélations est M. Floquet, président de la chambre. Il a dû démissionner.

Les dernières dépêches annoncent que M. de Freycinet, ministre de la guerre, a également démissionné.

ANGLETERRE

—Le moine anglican, qui s'appelait Father Ignatius, et qui a fait du bruit dans le monde, particulièrement aux Etats-Unis, vient de quitter l'ombre pour la réalité et d'entrer dans l'Eglise catholique.

ETATS-UNIS

—La législature de la Louisiane avait voté naguère une loi pour forcer les compagnies de chemin de fer de l'Etat à avoir des voitures spéciales pour les nègres. La Cour suprême de la Louisiane vient de déclarer cette législation inconstitutionnelle. En effet, la constitution américaine ne reconnaît aucune différence entre les diverses races. Cela n'empêche pas que les blancs, surtout dans les Etats du Sud, refusent, généralement, aux nègres l'égalité sociale.

—M. Blaine, homme politique bien connu, est dangereusement malade. On a prétendu qu'il était à la veille de se faire catholique, mais ce bruit ne se confirme pas.

—Le Père McGlynn, autrefois curé d'une des principales paroisses de New-York, et qui a été suspendu pour avoir refusé d'obéir à l'ordre qu'il avait reçu de se rendre à Rome, vient de faire sa paix avec l'Eglise, disent les journaux.

—Il paraît y avoir un excès de blé cette année. A Chicago, les prix varient entre 69 et 71 cts le minot. Ce sont des prix extrêmement bas qui ne laissent aucun profit au cultivateur ; car l'on estime que la production d'un minot de blé coûte, dans les conditions les plus favorables, de 71 à 72 cts.

—Le procès ecclésiastique du diocèse de Newark, New Jersey, s'est heureusement terminé. Father Corrigan a fait des excuses à son évêque, et Mgr Wigger a fait discontinuer les procédures contre lui.

Bonne année

Nous souhaitons à tous nos lecteurs une BONNE ET HEUREUSE ANNEE.

1892-AUTOMNE-1892

NOUVELLES MARCHANDISES !

Nouvelles Marchandises pour Habits, Cravattes, Cashemires, Draps à Manteaux, Habits en Tricot, Marchandises en Plumes et en Pluches, Nouveaux Tweeds et Serges, Napeloths, Meltons, Castor, Etc., Etc. **LAST BUT NOT THE LEAST**, un lot de Vestes pour automne et hiver, pour Dames, venant justement d'arriver. **ENEZ A BONNE HEURE, ET FAITES VOTRE CHOIX.**

GENEREUX & LACHANCE

358 RUE SAINT-JEAN

roct6m

[Bloc HETHRINGTON.]

LA POMMADE SOLARI

En trois applications la **POMMADE SOLARI** guérit les démangeaisons de la peau même les plus accentuées. Remède infailible contre Gratelle, la Scabée, Psora et toutes les affections pustuleuses. **Prix : 50 centins la boîte.**

P. S. Expédiée par la malle sur réception de 52cts.

DEPOT GENERAL : PHARMACIE LARUE

24D.6m

Coin des Rues St-Joseph et de l'Eglise St-Roch Québec.

Grand froid ces jours derniers, non seulement au Canada, mais en Europe, spécialement en Angleterre. On dit que beaucoup de grévistes dans le Lancashire sont à la veille de mourir de faim.

La famine exerce de nouveau ses ravages en Russie. Les paysans y meurent comme des mouches, dit une dépêche. La Finlande est aussi éprouvée par la famine.

Dans son allocution à l'occasion des fêtes de Noël le Saint-Père a de nouveau dénoncé la franc-maçonnerie.

AVIS

M. Joseph Cote est autorisé à remplacer M. L. Drouin comme notre agent pour les abonnements et les annonces.

Reduction considerable

Voir l'annonce de Fortin & Michaud à la Seme page.

MALADIES DES YEUX

Dr W. BEAUPRE

Oculiste,

58 Rue ST-LOUIS, Québec.

De l'université et des hôpitaux de Paris et New-York

HEURES DE BUREAU : 9h. à 1h. p.m.

Telephone : 722.

REID, CRAIG & CIE.

Fabricants de Papiers

124, RUE ST-PAUL

QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, etc. et goudronné.

MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton de bois.

MOULIN A STE-ANNE. — Carton cuir pour fabricant de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapiser de toutes sortes

AUSI : — Gues. s Amarres, Produits Chimiques et Matériel complet pour la manufacture du papier Vieux Métaux, Machineries, Goudron.

Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 286.14

FORGUES & WISEMAN

134 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

Librairie des Fabriques, des communautés religieuses et des écoles catholiques.

1893

REGISTRES, CALENDRIERS APPROUVES, ORDOS
UN SEUL PRIX. SATISFACTION GARANTIE.

10 p. c. d'escompte au comptant

Image "PACTE D'UNION" pour l'association des familles.
19 nov. 0m

APPAREIL BREVETE POUR LA FABRICATION DES VINS CANADIENS

AVEC TOUTES SORTES DE RAISINS
SYSTEME P. BIARNES

M. P. BIARNES, 54, rue St-Louis, Québec, après de nombreuses études et expériences sur sa fabrication des VINS CANADIENS, est parvenu à combiner un système d'appareil réunissant des avantages inconnus jusqu'à ce jour et que l'on peut certifier être le dernier mot de la science.

Quantité et degré de vin obtenu : 60 gallons au minimum à 15° par 150 lbs de raisins secs ; on obtient des vins au degré qu'on y désire.

Qualite superieure des Vins

Rapidite dans la fabrication :
Facilite dans la manipulation
Solidite dans le systeme d'appareil.

On peut rendre compte du résultat obtenu en demandant à M. P. Biarnes un échantillon du vin fabriqué au moyen de son nouvel appareil ; il s'empressera d'en faire l'envoi, ainsi que de donner tous les renseignements et toutes les indications qu'on voudra bien lui demander.

On peut se procurer des vins fabriqués par M. Biarnes lui-même à raison de

60 CENTS LE GALLON

Adresser les commandes à M. Biarnes, 54 rue St-Louis, par carte postale.
M. Elzéar Armand, rue St-Valier, 1013, est le représentant autorisé de M. Biarnes pour la vente des vins. 8 oct.—lan

VENTE CONSIDERABLE DE \$80,000!

DE MARCHANDISES SECHES
BONDS DE BANQUEROUTE DE **D. DROLET**

— Nous assurons au public une énorme réduction réelle sur le prix coûtant de toutes les Marchandises sans distinction.

Nous attirons l'attention sur le fait qu'étant complètement en dehors de cette ligne de commerce il nous faut vendre ce stock le plus rapidement possible.

— A TOUT LE MONDE D'EN PROFITER.

L. O. VILLENEUVE GERANT. **A. B. DUPUIS**

— COIN DES RUES —

**SAINTE-JOSEPH ET DE LA COURONNE
SAINT-ROCH, QUEBEC.**

N. B.—Le magasin sera fermé à six heures tous les soirs, excepté le samedi.
1er oct.—3m.

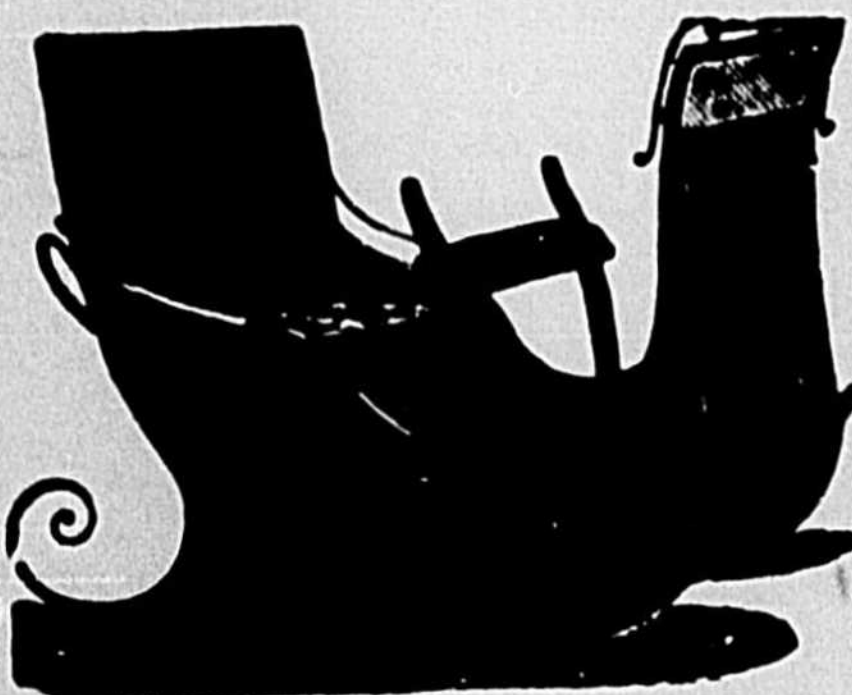
Notre assortiment

— DE —

Carrioles

— ET —

SLEIGHS



QUI EST

Comme d'habitude
le plus considérable

Est près depuis le

31 Octobre

1892.

LATIMER & LEGARE,
273 RUE ST-PAUL.

22 oct.—3m

GRANDE DECOUVERTE MEDICALE LE SOTHERION

L'Asthme! l'Oppression! la Consommation! radicalement guéris par le Sotherion papier pulmonaire anti-asthmique.

Les nombreux certificats délivrés par les personnes les plus honorables et les médecins les mieux connus de cette ville attestent la supériorité du nouveau remède LE SOTHERION.

Le Sotherion! Le Sotherion! Combien de personnes qui souffrent par leur faute? Celui-ci c'est l'asthme, celui-là, la consommation, l'un, la toux, l'autre, la bronchite, et que sais-je? Tout le monde se plaint, tout le monde est malade. Ce sont surtout les maladies de poitrine qui sont les plus communes. Quelques-uns, par une économie mal entendue, le plus grand nombre par ignorance, ne savent quels moyens prendre pour combattre ces maladies. Nous leur dirons ici un petit secret, dont ils pourront à peu de frais, tirer un excellent parti : qu'ils se servent du Sotherion du Dr Pourtier, et ils verront disparaître leurs maux comme par enchantement. Le procédé est simple, le Sotherion est un papier que l'on brûle, et dont on aspire la fumée. Les effets sont prompts et infaillibles.

W. BRUNET & CIE,
PROPRIETAIRES.

27—2—92 lan.

Vente sans precedent \$77,000 STOCK J. A. LANGLAIS

PAPETERIE, ORNEMENTS D'EGLISE, VASES SACRES, LITTERATURE PROFANE ET SACREE, Etc., Etc.

N'ayant le magasin actuel que pour un temps limité, nous sacrifions nos marchandises à des bas prix indiscutables. Nous avons encore une foule d'articles pour

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

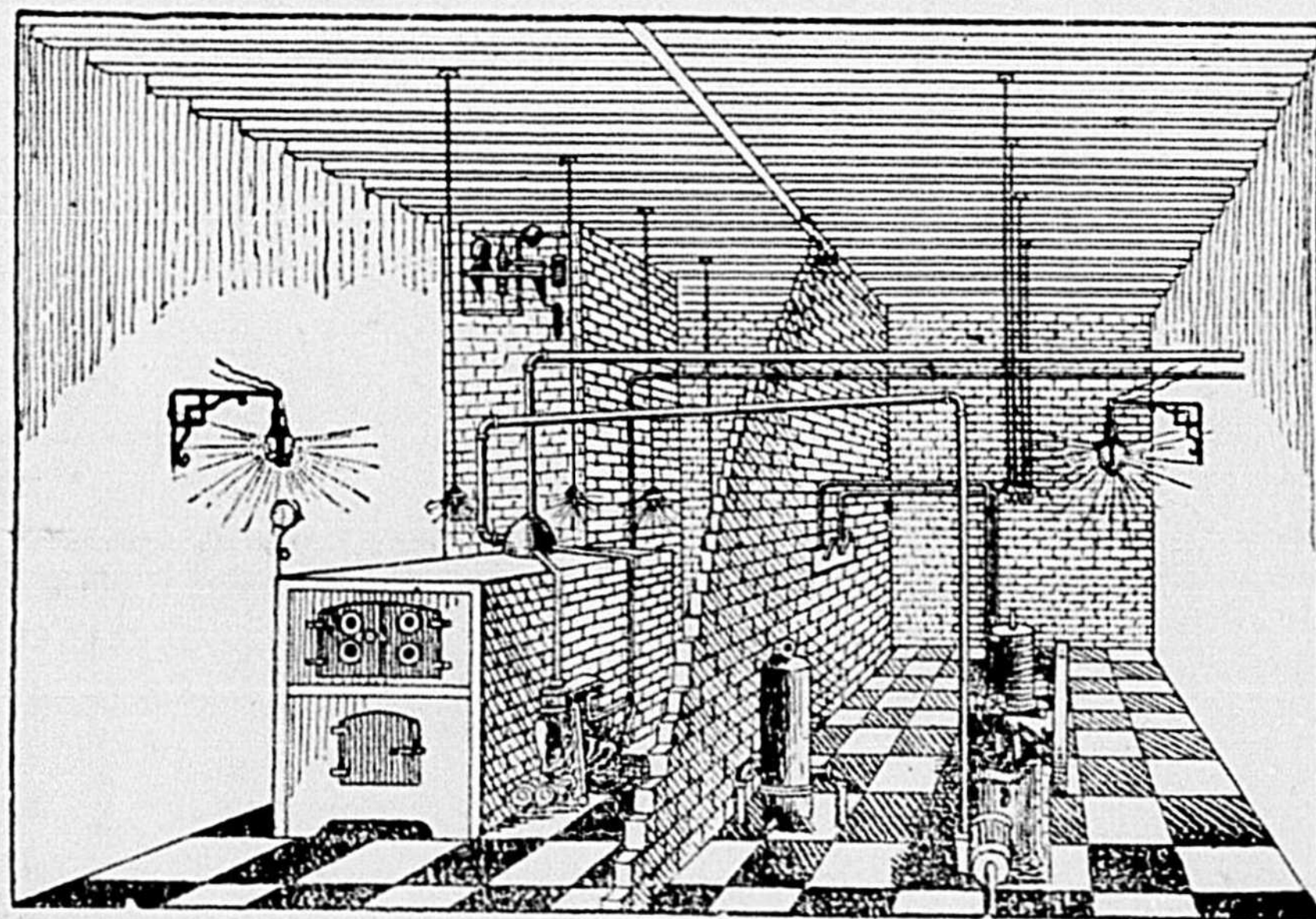
Tels que : Statues, Chapelets, Livres de piété, Image, Objets de Fantaisie.

LANGLOIS & PARADIS,

L. DROUIN, Gerant.
— VENEZ EN FOULE.

177 RUE ST-JOSEPH.

19 nov. 3ms



ABEL HUOT & CIE INGENIEURS-ELECTRICIENS

42, VICTORIA SQUARE
Montreal.

UNIVERSITE LAVAL
Quebec.

COMBINAISON ECONOMIQUE DU CHAUFFAGE A LA VAPEUR ET DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE

Electricite dans toutes ses applications

2 av.—1a.

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC



MARCHANDS

QUINCAILLIERS



EN GROS ET EN DETAIL

Bourgeois ordinaires des Fabriques,
des Institutions Religieuses
et d'Education

16 janv. — 3a.

VISITE QUI PORTERA PROFIT !

Toutes personnes qui ont quelque chose à acheter en ce qui concerne la ligne d'horlogeries et de bijouteries sont respectueusement invitées à aller faire une visite à l'établissement **Samuel Bedard** qui est l'un des magasins les mieux assortis de Québec en cette branche de commerce.

Une réduction de 10 0/10 est offerte sur toutes les marchandises qui sont toutes marquées en chiffres.

On offre comme cadeau un magnifique calendrier pour l'année 1893 à toute personne achetant pour un montant raisonnable.

Il suffit de jeter un coup d'œil dans les vitrines de cet établissement pour se convaincre de la quantité du stock ainsi que le goût qu'il y a eu dans le choix de ces marchandises. L'on pourra voir aussi dans une des vitrines les nouveaux patrons de la montre de **L'AIGLE**. Comme toujours, elle est fabriquée spécialement pour cette maison. C'est la plus jolie et la plus durable des montres qui existent, vu que les boîtiers sont faits d'argent fin et que les mouvements sont montés sur pierres fines, ce qui devrait être apprécié des personnes qui ont besoin d'une belle et bonne montre.

MAISON SAMUEL BEDARD.
353 RUE ST-PAUL, QUEBEC
A l'enseigne de l'Aigle.
29oct 3m.

REDUCTION CONSIDERABLE

Plumeaux 15 cts
Chapeaux 19 cts

Blouses pour Dames \$3.50
Blouses pour Dames \$3.50
Blouses pour Dames \$3.50

Blouses pour fillettes \$1.90
Blouses pour fillettes \$1.90
Blouses pour fillettes \$1.90

Bas en laine 10cts 15cts et 25cts
Bas en laine 10cts 15cts et 25cts
Bas en laine 10cts 15cts et 25cts

10 p.c. D'ESCOMPTE

— SUR —

30,000 pieces de **TAPISSERIES**

Fortin & Michaud

105-111 RUE ST-JOSEPH
22oct 1an.

LAURENT MOISAN SCULPTEUR

Coin des rues

ARAGO et ALBERT ST-SAUVEUR

Se chargera de tout contrat pour parachèvement d'intérieur d'Eglise ou de tout autre édifice en menuiserie, charpente et sculpture en tout genre, ornements en bois, plâtre ou composition, sculpture de modèles pour fonderie en cuivre et plomb, plâtre ou tout autre composition.

De plus, il confectionne les autels, tabernacles, confessionnaux, banquettes, crédences, piédestaux, chaires, balustrades, etc. Aussi statues en bois ou plombées, découpage, tournage et dorage. Boutique munie d'un pouvoir à vapeur. Conditions faciles. Une visite est sollicitée.
21mai-1a.

Fonderie Speciale DE CLOCHES

Accords et Carillons tons garantis

MONTURES SUR TOUS LES SYSTEMES, SYSTEMES BRÉVETÉS

Georges et Francisque PACCARD

A Annecy-le-Vieux, Hte-Savoie, France

Fondeurs du Bourdon de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, Paris, du Carillon de St-Pierre à Montréal et de Buckingham, près Ottawa, Et de St-Léonard, près Londres (Angleterre)

REPRESENTANT :

M. ALEXIS ARMAND,
—11 RUE N.-D. DE LOURDES—11
MONTREAL.
20 fév. 1a.

D. S. RICKABY

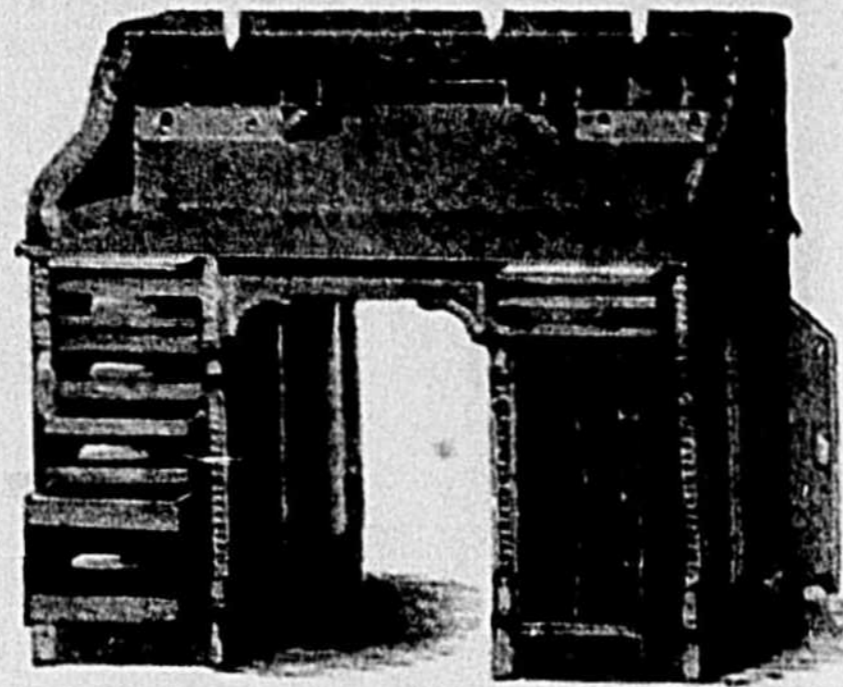
— FABRICANT DE —

SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



— ET DE —

PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEUX AU CANADA

337 Rue Saint-Jean, Québec.
25 juin 1an. Telephone 351.

Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes. Plusieurs Médecins et autres.

Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce ?

Nous sommes le restaurateur de Robson. Nous restituons aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les nourrir, de leur donner un lustre incomparable, et de retarder leur croissance, qualité que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.
Joliette, P. Q., Canada.



CHEMIN DE FER QUEBEC, MONTMORENCY et Charlevoix

Commencant et après le 17 octobre 1892, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec.		Arrivée à Ste-Anne	
7.55 a m		9.00 a m	
6.15 p m		7.20 p m	
Départ de Ste-Anne.		Arrivée à Québec	
5.45 a m		6.50 a m	
11.50 a m	Excepté le samedi	12.55 p m	
12.20 p m	Samedi seulement	1.25 p m	

LE DIMANCHE

Départ de Québec		Arrivée à Ste-Anne	
7.55 a m		9.00 a m	
2.00 p m		3.05 p m	
5.30 p m		6.35 p m	
Départ de Ste-Anne.		Arrive à Québec.	
5.45 a m		6.50 a m	
11.50 a m		12.55 p m	
4.00 p m		5.05 p m	

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Sarintendant.
G. S. CRESSMAN, Gérant.
28fév. 1an.

L'AME SAINTE

Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages ou France, fondateur de la Sainte Union dans les Œuvres sacrés de Jésus et de Marie.

Paris Œuvres St Paul. rue Cassette

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS :

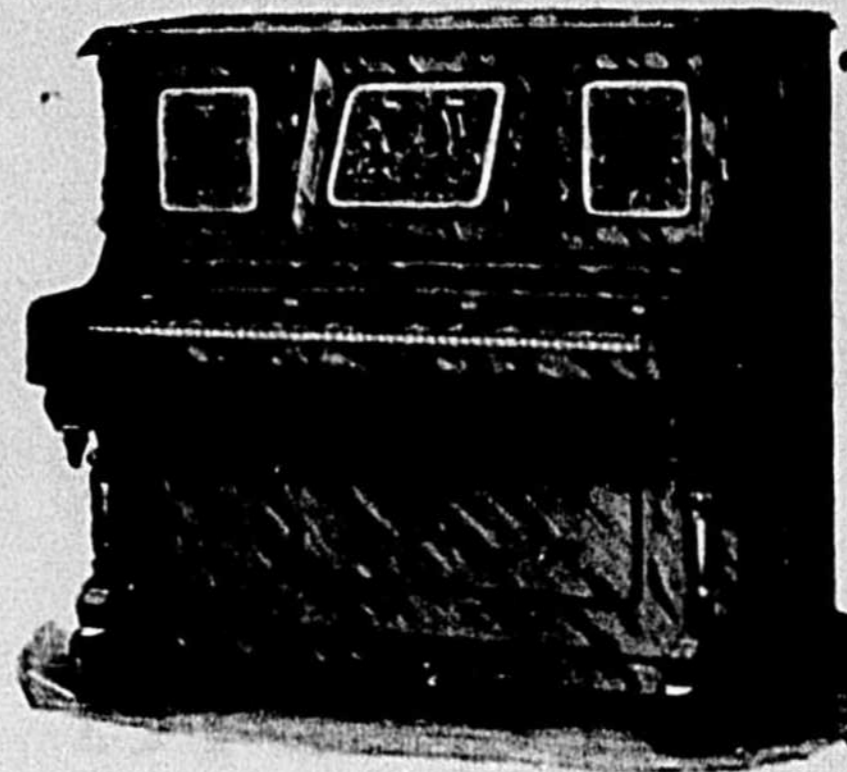
Heintzman et Cie.,

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.

Decker Bro. N.Y.

Schiedmayer, etc.



HARMONIUMS :

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.,

Doherty,

Burdet et Cie.,

Schiedmayer etc.,

AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER :

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement.

Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordenses, Paillasses à res-ort, Vitrines pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales recues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

2nov.6m.

Telephone No. 275

" AU BON TON "

57 RUE ST-JEAN 57

GANTS DE KID PERRIN Pour Dames et Messieurs

Assortiment complet de toutes les nuances nouvelles de l'Automne—GANTS de bal

SPECIALITE: ETOFFES NOIRES

BLAGDON & PARADIS

1 juin—1a.

Pilules Antibiliaeuses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliaeuses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Mauvaise haleine, etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliaeuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'en ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants. C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFICACE, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS

EN VENTE PARTOUT SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

Elixir Resineux Pectoral



MARQUE DE COMMERCE.

Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'Elixir Resineux Pectoral, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Pouxmons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

N. FAFARD, M. D.
Professeur de chimie
à l'Université Laval.

En vente partout — 25 centins la bouteille

L. ROBITAILLE, Propriétaire
Joliette, P. Q., Canada